

Concept de protection COVID

FSG CHAMPAGNE, 1424 Champagne



Cours d'été groupes adultes

SANS certificat covid

Sport en extérieur

- sans restriction particulière

Sport en intérieur

- Désinfection des mains à l'entrée et à la sortie de la salle.
- Masque obligatoire hors de la pratique sportive (déplacements jusqu'à sa place - installation - rangements - se déplacer aux WC - repartir de la salle après le cours).
- Pas d'accès aux vestiaires pour les adultes durant les vacances d'été
- Collecte des coordonnées (traçage) - Feuille de présence à remplir
- Maintien de la distance de 1,5 mètres entre chaque personne adulte pour les cours donnés en été à l'intérieur !
- Aération efficace avant et pendant le cours.
- Désinfection du matériel utilisé en fin de cours.

Responsable COVID pour la FSG Champagne :

Corinne Martin, chemin du Closel 1, 1424 Champagne 079.412 54 50

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus 23.06.2021

Ce qui change le 26 Juin:

	 Ouverture des discothèques et des salles de danse		Certificat Covid Obligatoire dans les discothèques, salles de danse et grandes manifestations Facultatif dans les plus petites manifestations, établissements culturels et installations de sport et de loisirs, les restaurants
	Ouverture des parcs aquatiques		Sans certificat, avec places assises obligatoires Max. 1000 personnes
	Travail à domicile recommandé et non plus obligatoire		Sans certificat ni places assises A l'extérieur: max. 500 personnes A l'intérieur: max. 250 personnes
	Manifestations		Assoupli sur le lieu de travail (l'employeur décide)
	Avec certificat Pas de restrictions		Assoupli dans les écoles professionnelles et du degré secondaire II (les cantons décident)
	Obligation de porter un masque		Restaurants A l'extérieur: pas de restrictions A l'intérieur: coordonnées d'une personne par groupe
	Abolie à l'extérieur		Sport et culture A l'extérieur: pas de restrictions A l'intérieur: coordonnées Représentations chorales autorisées aussi à l'intérieur
	Mesures toujours en vigueur:		Réunions privées de max. 30 personnes (50 à l'extérieur)
	Masque obligatoire à l'intérieur: restaurants, commerces de détail, transports publics et manifestations sans certificat		Recommandation: faites-vous vacciner!